



ACSPADE

ASSOCIATION CHÂTILLONNAISE DE SAUVEGARDE DU
PATRIMOINE ET DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT

Réunion du Conseil d'Administration du 10 Avril 2024

Sont présents : Jacqueline Bernard, Régis Allain, Bernard Ravet, Sylvie Veye Chareton, Colette Moreau, Rémy Beauvisage, Hubert Meffre

Est excusée : Marie-Jo Baude

Est absente: Genevieve Reguieg-Begou

Début de la séance : 18h05

1. **Association d'Intérêt Général**

Le CA mandate Mme Sylvie Veye Chareton pour déposer une demande afin que l'ACSPADE soit reconnue association d'Intérêt Général, ce qui permettra l'émission de reçus fiscaux.

2. **Pose d'une plaque**

Le CA est favorable pour la mise en place d'une plaque contenant la liste des donateurs à la Fondation du Patrimoine pour la restauration des façades remarquables. Celle-ci pourrait être installée en mairie le jour de l'AG de l'ACSPADE.

3. **Date de l'Assemblée Générale**

L'assemblée Générale Ordinaire de l'association pour l'année 2024 est fixée le **vendredi 2 Août 2024**.

Elle sera précédée :

- d'une conférence sur le thème « Les anciennes voies de communication du Diois ». Le CA est à la recherche d'un intervenant
- d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour la modification des statuts du 21 Juillet 2023 intégrant dans l'objet de l'association « l'histoire et les traditions populaires ».

Le déroulement pourrait être le suivant :

17h : Conférence

18h : Assemblée Générale Extraordinaire suivie de l'Assemblée Générale Ordinaire

19h : Fixation de la plaque.

4. **Règlement Intérieur**

Comme le prévoit l'article 13 des statuts du 21 Juillet 2023, le CA décide, à l'unanimité des présents, de mettre en place un Règlement Intérieur pour l'association ACSPADE.

Ce Règlement Intérieur modifie les dates de l'exercice comptable qui seront celles de l'année civile à partir du 1 janvier 2025 et prolonge l'exercice comptable actuel 2023-2024 du 1 juillet 2024 au 31 décembre 2024.

Le Règlement intérieur voté à l'unanimité des présents est joint en annexe au compte rendu de cette réunion du Conseil d'Administration.

Une communication sera faite lors de l'Assemblée Générale.

5. Lettre d'information

Le CA mandate M. Bernard Ravet pour la rédaction d'une lettre d'information aux adhérents de l'association afin de les informer des projets de l'ACSPADE pour la commémoration du 80^e anniversaire de la libération.

6. Commémoration du 80^e anniversaire de la libération

M. Bernard Ravet

Le spectacle prévoit une balade en chansons autour de l'histoire locale

La projection d'un film d'archive concernant l'entrée des américains dans Châtillon-en-Diois est envisagée si l'état de conservation de celui-ci le permet

Une exposition démontable réalisée avec des valises d'époque est en préparation

Une randonnée sera organisée au village de Creyer (chantier de jeunesse) et au Hameau de l'Eglise (fresques)

Une description détaillée de la participation de l'ACSPADE à cette commémoration sera annoncée lors d'une réunion, ouverte à tous, prévue le 11 Avril à 14h30 en mairie.

7. Questions diverses

M. Régis Allain

La randonnée sur Creyers restera le plus possible à l'écart des ruines pouvant présenter un risque de chute de pierre. On n'entrera pas dans le cœur du village du Serre, qu'on contournera ; de même on interdira tout accès dans les maisons en ruine de ce village, ainsi que dans celles du Hameau de l'Eglise. En particulier, les promeneurs seront avertis que l'accès dans l'église du Hameau de l'Eglise est totalement prohibé.

Il rappelle que les hameaux du Serre et de l'Eglise sont des propriétés de l'Etat gérées par l'ONF et qu'une autorisation de l'ONF pour cette promenade semble nécessaire.

IL constate que certains riverains interdisent le passage dans les chemins communaux qui sont par nature ouverts au public (montée d'Aurillac, extrémité du chemin de Bain à 100m de la ferme, limite amont du lotissement des Bachassons entre section AB et OB). Une intervention auprès de la commune pour éviter de telles fermetures semble nécessaire.

Les sentiers et chemins communaux font partie du patrimoine vivant de la commune, et s'ils ne sont plus utilisés que très épisodiquement pour le passage des troupeaux, ils ont aujourd'hui un véritable intérêt touristique, en permettant aux visiteurs de s'aventurer un peu plus loin que dans les rues du village et de découvrir comment le village s'intègre dans son territoire.

A ce sujet l'ACSPADE encourage la commune à rechercher des solutions pérennes pour que le sentier des mines et le chemin de la rive droite du Bez soit confortés ; il est dommage que périodiquement ces sentiers soient interdits à l'accès en raison de leur état dégradé, alors qu'ils bénéficient d'une forte fréquentation quotidienne par les habitants, visiteurs et touristes.

Passage de la fibre optique dans le village médiéval : Le président de l'ADN a répondu à notre inquiétude à ce propos et précise que la fibre optique empruntera bien les voies souterraines lorsqu'elles existent. Cependant, la commune doit rester vigilante à ce sujet pour que les réseaux filaires soient toujours intégrés au mieux sur les façades.

Au viol de la Crotte, il y a bien eu enlèvement de la pompe à chaleur, mais les réseaux qui malgré tout restent en façade, ont été installés sans aucun soin.

Mme Jacqueline Bernard

Les cyclistes qui descendent à grande vitesse sur le Chemin de Rossignol présentent un grand danger pour les piétons et promeneurs de la Maison St Jean.

Elle propose d'adresser un courrier à Monsieur le Maire pour demander la mise place d'une signalétique afin de limiter la vitesse sur ce chemin.

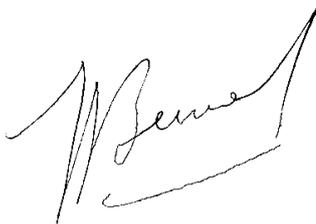
M. Rémy Beauvisage

Je salue la qualité de la restauration faite sur la façade de l'Hôtel du Dauphiné et informe le CA que la Mairie est d'accord pour participer à la restauration de la façade Dalton.

Fin de la séance : 19h45



Bernard Ravet



Jacqueline Bernard



Régis Allain

Annexe

Règlement Intérieur de l'association 10 Avril 2024

Objet : Modification des dates de l'exercice comptable

Article 1

A compter du 1 janvier 2025 les dates de l'exercice comptable seront celles de l'année civile, à savoir : début le 1 janvier et fin le 31 décembre de l'année en cours.

Article 2

L'exercice comptable actuel, 2023-2024, dont les dates de début et de fin sont respectivement le 1 juillet 2023 et le 30 juin 2024 est prolongé jusqu'au 31 décembre 2024.

Voté à l'unanimité des présents lors de la réunion du Conseil d'Administration du
10 Avril 2024.

Châtillon-en-Diois le 10 Avril 2024



Bernard Ravet



Jacqueline Bernard-Billiez



Régis Allain